

L'appel à projets « Agriculture biologique et réduction des pollutions de l'eau par les pesticides », conduit par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, soutient l'innovation en agriculture...

> 58 projets innovants sélectionnés et soutenus par l'Agence de l'eau

En lançant cet appel à projet en février 2009, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse avait pour objectifs de faire émerger de nouvelles pistes pour réduire les pollutions de l'eau par les pesticides, à travers notamment le développement de l'agriculture biologique, et de soutenir financièrement les porteurs de projets. Sur les 200 manifestations d'intérêt reçues, **58 projets ont été sélectionnés au final pour leur caractère innovant et collectif.**

Les porteurs de projets, **principalement des collectivités (40 %)**, des coopératives agricoles (17 %), des associations (14%) et des groupements de producteurs (10%), bénéficieront d'aides bonifiées pour la mise en œuvre de leur projet : au global, l'Agence de l'eau devrait allouer une enveloppe budgétaire de l'ordre 12 M€ sur 3 ans à l'ensemble des dossiers sélectionnés.

50 % des projets portent sur le développement de l'agriculture biologique, 21 % sur la suppression des pollutions ponctuelles par les pesticides, 19 % sur la réduction de l'utilisation des pesticides en zones non agricoles et 10 % sur la réduction de l'utilisation des pesticides en agriculture.

Parmi les dossiers concernant l'agriculture biologique, la moitié correspond à des projets orientés vers la création de filière biologique, sur des surfaces relativement importantes, et sous l'impulsion d'un acteur économique agricole. L'autre moitié correspond à des projets de développement de circuits courts de vente de produits biologiques portés par des associations ou des collectivités en lien avec la restauration hors domicile, la création de ceinture verte, ou encore le maintien de l'agriculture péri-urbaine.

La réduction des pollutions par les pesticides : une priorité pour la qualité de l'eau

L'appel à projet lancé par l'Agence de l'eau répond aux objectifs du SDAGE. Il s'inscrit dans une volonté politique forte, dictée par le Grenelle de l'environnement, qui vise à réduire de 50 % l'usage des pesticides d'ici 2018 et à tripler les surfaces actuelles cultivées en "bio" d'ici 2012.

Au service de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, l'Agence de l'eau incite en particulier à la mise en œuvre de solutions pour restaurer la qualité de l'eau des bassins d'alimentation en eau potable touchés par les pollutions diffuses.

● Repères

Au niveau national :

> La France est le 1^{er} producteur et utilisateur européen de pesticides (80 000 t vendues/an).

> Avec 2 % de surfaces agricoles en agriculture biologique, la France n'arrive qu'en 9^e position au classement européen.

Sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse :

> 82 % des points de suivi « eaux souterraines » et 94 % des points de suivi « cours d'eau » ont présenté en 2008 une contamination par les pesticides.

> 220 captages en eau potable sont dégradés par les pesticides et les nitrates.

Contacts Presse à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse

Nancy Yana ☎ 04 72 7128 60 nancy.yana@eaurmc.fr

Eve Sivade ☎ 04 72 71 27 80 eve.sivade@eaurmc.fr